



# AMAP MONTROUGE

## CONTRAT DE PARTENARIAT **VOLAILLES**

### CAMPAGNE 2024

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part *la Productrice*, exploitante agricole sélectionnée, et d'autre part l'*Adhérent*, membre en règle de l'AMAP Montrouge. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent qui accepte d'acquiescer, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la production contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne de la productrice.

### Adhérent

|             |       |        |  |
|-------------|-------|--------|--|
| Nom         |       | Prénom |  |
| Adresse     |       |        |  |
| Code postal | Ville | Tél.   |  |
| Courriel    |       |        |  |

### Engagement des parties

L'AMAP Montrouge n'est pas un intermédiaire commercial. Elle organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

**Le Producteur** prend notamment les engagements suivants :

- Assurer une production diversifiée et de qualité, issue de son exploitation ou de celle de partenaires formellement déclarés, selon un mode de production biologique ou convergent ;
- Partager une part équitable des fruits de son exploitation (les Paniers) avec les Adhérents, conformément aux principes de partage énoncés dans les conditions particulières ;
- Livrer les Paniers de manière régulière et ponctuelle, selon le calendrier et sur les lieux de distribution prévus ;
- Informer les Adhérents de ses activités et d'éventuels problèmes de production ou de distribution ;
- Rester à l'écoute des remarques et suggestions des Adhérents et y répondre dans la mesure du possible.

**L'Adhérent** prend notamment les engagements suivants :

- Régler au Producteur les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu ;
- Récupérer ses Paniers de manière assidue et régulière pendant toute la durée du contrat, ou à défaut en assurer la cession, le don ou le report selon les options prévues aux conditions particulières ;
- Participer de temps à autres aux visites et activités organisées par le Producteur.

### **Distributions**

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mercredi **de 18h30 à 19h45** au marché de la Marne, 70 avenue de la Marne, Montrouge.

### **Durée du contrat**

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde de l'AMAP Montrouge qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

### **Partage des risques**

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

### **Résolution des conflits**

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES VOLAILLES

## Producteur



La Ferme Bio du Plateau Briard  
6 rue Auguste Dupin  
94520 Mandres-les-Roses  
[lafermebioduplateaubriard.jimdo.com](http://lafermebioduplateaubriard.jimdo.com)

## Exploitation et produits

Installée en bio depuis 2015 à Mandres-les-Roses (Val-de-Marne), Sophie Besnard élève des volailles de races rustiques à croissance lente « Cou nu » pour les poulets de chair, favorisant ainsi la protection des races anciennes. Bien que toutes les volailles aient le même âge (110 jours en moyenne), elles ne grossissent pas toutes autant selon la période de l'année. Le contrat assurera un poids de 2,1 kg en moyenne sur la période.

## Mode de partage

Les distributions sont mensuelles avec des interruptions. Consulter le calendrier de l'AMAP pour les dates précises (<http://www.amapmontrouge.org>).

## Prix et règlement

Choix de la formule Volailles (cocher et renseigner les options souhaitées) :

| <input type="checkbox"/> | Formules                | Prix unitaire | Quantité               | Livraisons | Chèques                  |                              |
|--------------------------|-------------------------|---------------|------------------------|------------|--------------------------|------------------------------|
|                          |                         |               |                        |            | Annuel (1)               | Echelonnés (2)               |
| <input type="checkbox"/> | Poulet 2,1 kg (moyenne) | 27,90 €       | X <input type="text"/> | X 10       | = <input type="text"/> € |                              |
| <input type="checkbox"/> | Rillettes (200 g)       | 7,20 €        | X <input type="text"/> | X 10       | = <input type="text"/> € |                              |
| <input type="checkbox"/> | Terrine (200 g)         | 7,20 €        | X <input type="text"/> | X 10       | = <input type="text"/> € |                              |
| <b>Total</b>             |                         |               |                        |            | <input type="text"/> €   | / 2 = <input type="text"/> € |

Chèques annuel ou deux chèques échelonnés : établis en une fois à l'ordre de Sophie BESNARD, datés du jour de la signature et joints au contrat. Chèque annuel encaissé en janvier, chèques échelonnés encaissés en janvier et juillet.

## Contacts

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| La Ferme Bio du Plateau Briard | Sophie Besnard   |
| AMAP Montrouge                 | Corinne ( <a href="mailto:partenariat-volailles@amapmontrouge.org">partenariat-volailles@amapmontrouge.org</a> ) |

## Signatures

Fait à  le

\_\_\_\_\_  
Lieu, date et signature Adhérent

\_\_\_\_\_  
Lieu, date et signature Producteur